



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC03713924U0012	Arrêté 26/05/2025 n° URB/2025/020

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 26/08/2024	
Par :	SAS FREE MOBILE
SIRET :	49924713800021
Représentée par :	Nicolas THOMAS
Demeurant à :	16 rue de la ville l'évêque 75008 PARIS
Pour :	Pylône antenne relai téléphonie mobile
Sur un terrain sis à	Le moulin doré
Réf cadastrales :	AD46

référence dossier
N° PC03713924U0012

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,
Vu le refus de l'UDAP37 dans son avis du 14 octobre 2024,
Vu le refus du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche dans son avis du 17 avril 2025,

Considérant l'avis conforme du Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche dans la mesure où le projet se situe en périmètre du site classé,

ARRETE

Article 1 : Il est fait opposition à la demande de permis de construire susvisée.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 26/05/2025 N° URB/2025/020 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	REFUS DU PERMIS DE CONSTRUIRE n° PC03713924U0012	

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à la SAS FREE mobile, Monsieur Nicolas THOMAS, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 26/05/2025

Le Maire

Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :

- sa notification par lettre recommandée avec
accusé de réception envoyée le : 28/5/25

- sa publication sur le site internet de la
Commune le : 28/5/25